



Conseillères et conseillers pédagogiques

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des conseillères et conseillers pédagogiques pour occuper des postes à temps plein et à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être conseiller(ère) pédagogiques au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
 - Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
 - Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
 - Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle : occupez un emploi de jour ou de soir, du lundi au vendredi adapté à vos disponibilités
 - Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
 - Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM*
 - Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
- *des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

Pour les secteurs d'activités relevant de la formation générale des jeunes (FGJ)

- Collaborer avec des équipes-écoles à la mise en œuvre du projet éducatif des établissements. Cela peut se faire en informant, en conseillant, en formant et en accompagnement pour, entre autres :
 - Les pratiques efficaces en enseignement ou en intervention (ex. : français, mathématique, élèves de l'accueil)
 - Les plans d'intervention des élèves
 - La révision de l'organisation des services aux élèves
 - Certains mandats (ex. : accueil, douance, adaptation scolaire, mathématique, français, science et technologie)
- Collaborer à l'implantation et la mise en œuvre des programmes d'études et de formation, en conseillant les enseignantes et enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes.
- Conseiller et soutenir les enseignantes et enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne, particulièrement les enseignants non détenteurs de brevet ou novices dans la profession.

Pour les secteurs d'activités relevant de la formation générale des adultes (FGA)

- Informer et former sur le Programme de formation de l'école québécoise et sur les différents encadrements de l'application des programmes de la formation générale des adultes.
- Assurer une ré pondance pédagogique auprès des centres de la formation générale des adultes selon la répartition des responsabilités établies par les Services éducatifs.
- Assister la direction des centres en assurant une ré pondance au regard des tâches suivantes :
 - Analyse de la situation actuelle des centres
 - Identification des résultats à atteindre
 - Élaboration et évaluation du plan d'action des centres
 - Planification, coordination, animation et évaluation d'activités visant le Programme de formation de l'école québécoise.

Pour les secteurs d'activités relevant de la formation professionnelle (FP)

- Collaborer au développement de l'offre de services de la formation professionnelle et à la mise sur pied de projets favorisant la rétention et la diplomation des élèves.
- Collaborer à la planification, au suivi, à la régulation et à l'évaluation de projets institutionnels (ex : concomitance, plan d'action pour les élèves ayant des besoins particuliers (EBP)-FP).
- Accompagner les conseillers pédagogiques et les enseignants des centres FP à la réalisation de leurs mandats (Implantation de nouveaux programmes, développement de formules éducatives, technopédagogie, etc.).
- Planifier, organiser et animer les sessions de perfectionnement offertes aux personnels des centres FP.

Qualifications requises*

- Brevet d'enseignement
- Détenir un diplôme universitaire terminal de premier cycle en enseignement dans un champ de spécialisation approprié, notamment en enseignement.

* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, [l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez-vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

Rémunération

Salaire annuel entre **56 670 \$ à 100 410 \$**, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible.
- **Date limite pour postuler** : dimanche 30 août 2026 inclus

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec : <https://atlas.workland.com/work/81839/conseilleres-et-conseillers-pedagogiques?source=AMEQ>

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.